

Actions du PAI menées à bien en 2009

Actions du PAI menées à bien en 2009

L'Annexe I énumère toutes les actions du PAI menées à bien, dans un tableau où les activités sont regroupées exactement telles qu'elles sont présentées dans la Résolution 1/2008 de la Conférence. Les informations qui figurent dans l'encadré en dessous du tableau ont été fournies par les chefs de projet, comme par exemple les principales réalisations, l'incidence sur la réforme, le travail en cours et les activités prévues pour le premier trimestre 2010.

Les objectifs stratégiques de la FAO et le nouveau Cadre fondé sur les résultats – Matrice d'actions

Réf. n°	Action
1.1	Décision concernant l'application du nouveau Cadre fondé sur les résultats
1.2	Décision concernant la Vision et les Objectifs mondiaux de la FAO
1.3	Décision de principe concernant les objectifs stratégiques, les objectifs fonctionnels et les fonctions essentielles
1.4	Adoption de principe du modèle de présentation des Objectifs stratégiques et des résultats de l'Organisation
1.5	Élaboration des domaines d'action prioritaires avec résumé des objectifs, la liste indicative fournissant une base pour la poursuite de l'élaboration
1.7	Élaboration et adoption du texte intégral du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget, établis conformément au nouveau modèle

Éléments menés à bien

Les actions 1.1 à 1.4 et 1.7 ont été menées à bien en 2009 avec l'approbation par la Conférence du Cadre stratégique 2010-19 et du PMT 2010-13 et du PTB 2010-11 qui lui sont associés.

Travail en cours

Les sept domaines d'action prioritaires (DAP) adoptés par la Conférence dans le PMT 2010-13 sont en cours d'élaboration dans le cadre de l'établissement du plan de travail et de la mobilisation des ressources en 2011. Les travaux préparatoires des prochains PMT et PTB se dérouleront entre avril 2010 et mars 2011 en vue de leur examen par le Comité du Programme, le Comité financier, le Conseil et la Conférence entre mars et juin 2011.

Plans pour le premier trimestre 2010

Élaboration des liens entre les DAP et les Résultats de l'Organisation durant l'établissement du plan de travail.

Actions du PAI menées à bien en 2009

*Réforme de la gouvernance***Priorités en matière de gouvernance - Matrice d'actions**

Réf. n°	Action
2.1	Cohérence des politiques et cadres réglementaires à l'échelle mondiale: Examiner systématiquement la situation mondiale afin de déterminer quelles questions nécessitent des initiatives prioritaires pour améliorer la cohérence des politiques, et étudier les cadres réglementaires actuels pour déterminer quels domaines nécessitent une action rapide de la FAO ou d'autres instances.

Éléments menés à bien

Conformément à la Résolution 7/2009, adoptée par la Conférence en novembre 2009, les Textes fondamentaux ont été modifiés aux fins de la mise en œuvre de l'Action 2.1.

Travail en cours

L'Action 2.1 sera mise en œuvre durant l'exercice, en même temps que l'Action 2.2, par les comités techniques, les conférences régionales et la Conférence de la FAO avec l'appui de la Direction.

Plans pour le premier trimestre 2010

Les présidents et les secrétaires des comités techniques et des conférences régionales s'assureront que cette question est inscrite en temps voulu aux débats des différentes sessions.

Actions du PAI menées à bien en 2009

La Conférence - Matrice d'actions

Réf. n°	Action
2.5	Chaque session de la Conférence aura normalement un thème principal, convenu par la Conférence, en général sur recommandation du Conseil
2.7	La Conférence se réunira en juin de la deuxième année de l'exercice biennal
2.8	La Conférence approuvera les priorités, la stratégie et le budget de l'Organisation après avoir examiné les recommandations du Conseil (voir ci-après la procédure du programme et du budget)
2.10	Les réunions plénières formelles seront mieux ciblées sur des questions capitales pour les membres
2.13	Les Textes fondamentaux seront modifiés pour les fonctions, les lignes de compte rendu, le rôle dans la formulation de recommandations à l'intention de la Conférence, etc., comme indiqué dans la Matrice d'actions

Éléments menés à bien

L'Action 2.5 a été mise en œuvre pendant la trente-sixième session de la Conférence (novembre 2009), avec pour thème principal du débat général en plénier l'*Amélioration de la préparation et de la réaction aux menaces et aux situations d'urgence ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture.*

Conformément à l'Action 2.7, la prochaine Conférence aura lieu du 25 juin au 2 juillet 2011, sur décision de la Conférence en 2009 et comme indiqué dans le calendrier des sessions des organes directeurs adopté par le Conseil en novembre 2009.

Comme le prévoit l'Action 2.8, la Conférence en 2009 a approuvé le Cadre stratégique 2010-19, le Plan à moyen terme 2010-13 et le Programme de travail et budget 2010-11, que le Conseil avait examiné et recommandé en 2009.

Comme prévu dans l'Action 2.13, toutes les modifications des Textes fondamentaux requises pour ces actions ont été adoptées par la Conférence en novembre 2009, notamment par ses Résolutions 6/2009 et 7/2009.

Travail en cours

La mise en œuvre des actions 2.5 à 2.10 se poursuivra durant le présent exercice, en particulier dans le cadre de l'élaboration du PMT et du PTB.

Plans pour le premier trimestre 2010

Les travaux nécessaires pour réaliser les actions susmentionnées démarreront au deuxième trimestre 2010.

Actions du PAI menées à bien en 2009

Le Conseil – Matrice d'actions

Réf. n°	Action
	Le Conseil exercera les fonctions suivantes, qui seront précisées, le cas échéant, dans les Textes fondamentaux:
2.14	assumer le rôle central de décision et de conseil concernant: l'établissement du plan de travail et des indicateurs de performance du Conseil proprement dit et des autres organes directeurs; le suivi et l'établissement de rapports sur leurs résultats par rapport à ces indicateurs; la stratégie, les priorités et le budget de l'Organisation; le programme de travail global; les changements organisationnels majeurs ne nécessitant pas de modifications des Textes fondamentaux par la Conférence; l'ordre du jour de la Conférence recommandé à la Conférence;
2.15	i) surveiller la mise en œuvre des décisions de gouvernance;
2.16	ii) exercer une fonction de contrôle pour s'assurer que: <ul style="list-style-type: none"> • l'action de l'Organisation s'inscrit dans le cadre juridique et financier qui est le sien; • il y a une vérification transparente, indépendante et professionnelle et un contrôle de l'éthique; • les résultats de l'Organisation par rapport aux produits et effets attendus de ses activités sont évalués de manière transparente et indépendante; • des mécanismes efficaces de budgétisation et de gestion fondés sur les résultats sont en place; • les politiques et systèmes de gestion des ressources humaines, des systèmes d'information et de communication, des achats et des passations des marchés, etc., sont opérants et adaptés à leur objet; • les ressources extrabudgétaires concourent efficacement à la réalisation des objectifs prioritaires de l'Organisation; et
2.21	Le Conseil se réunira pour préparer la Conférence au moins deux mois avant sa tenue, afin que ses recommandations puissent être prises en compte, y compris celle relative à l'ordre du jour définitif de la Conférence soumise à la Conférence pour approbation finale.
2.23	Le Conseil ne sera plus saisi de problèmes en rapport avec les politiques et les cadres réglementaires mondiaux, à moins que l'urgence ne l'impose (ces questions seront traitées par les Comités techniques et la Conférence)
2.24	Des changements de pratiques, notamment pour les méthodes de travail et les lignes de compte rendu, seront adoptés pour le Conseil (voir plus bas pour les autres organes)
2.25	Modifier les dispositions des Textes fondamentaux relatives aux fonctions, filières hiérarchiques, etc.

Actions du PAI menées à bien en 2009

Éléments menés à bien

Les fonctions du Conseil, telles qu'énoncées dans les Actions 2.14, 2.15, 2.16 et 2.23, ont été précisées par la Conférence en 2009 qui, conformément à l'Action 2.25, a adopté les modifications à apporter aux Textes fondamentaux, en particulier par les Résolutions 5/2009, 6/2009, 8/2009 et 10/2009.

Conformément à l'Action 2.21, le Conseil s'est réuni en septembre 2009, près de deux mois avant la Conférence en novembre 2009, et présenté les recommandations voulues.

Des changements ont été apportés aux méthodes de travail et aux filières hiérarchiques lors des sessions du Conseil qui se sont tenues en 2009, prévoyant notamment des déclarations plus concises et plus centrées de la part des délégués, des réunions du Comité de rédaction moins nombreuses et moins longues, ainsi que des rapports plus brefs et orientés vers la décision, renforçant ainsi l'efficience des travaux du Conseil comme requis par l'Action 2.24.

Travail en cours

La mise en œuvre des actions 2.14, 2.15, 2.16, 2.21, 2.23 et 2.24 se poursuivra pendant les sessions du Conseil qui se tiendront pendant l'exercice en cours.

Plans pour le premier trimestre 2010

Les travaux nécessaires pour réaliser les actions susmentionnées démarreront au deuxième trimestre 2010.

Actions du PAI menées à bien en 2009

Président indépendant du Conseil – Matrice d'actions

Réf. n°	Action
2.26	Réviser les Textes fondamentaux de manière à spécifier clairement le rôle de facilitation proactive qui revient au Président indépendant du Conseil dans la gouvernance de la FAO, en éliminant tout risque de conflit avec le rôle de direction du Directeur général; outre la présidence des réunions du Conseil, le Président indépendant assumera les fonctions suivantes:
2.27	a) jouer le rôle d'honnête courtier de façon à faciliter l'émergence d'un consensus entre les Membres sur des questions controversées;
2.28	b) assurer la liaison avec les Présidents du Comité du Programme, du Comité financier et du CQCJ en ce qui concerne leurs programmes de travail respectifs et, le cas échéant, avec les Présidents des comités techniques et des Conférences régionales; à ce titre, assister aux sessions du Comité du Programme, du Comité financier et des Conférences régionales;
2.29	c) quand et s'il le considère utile, le Président indépendant du Conseil peut convoquer des réunions consultatives avec des représentants des groupes régionaux sur des questions de nature administrative et organisationnelle en vue de la préparation et de la conduite d'une session;
2.30	d) assurer la liaison avec la Direction générale de la FAO à propos des préoccupations des membres exprimées lors des sessions du Conseil, du Comité du Programme, du Comité financier et des Conférences régionales;
2.31	e) veiller à ce que le Conseil soit tenu au courant des débats d'autres instances intéressant la FAO et à ce que le dialogue se poursuive avec d'autres organes directeurs, selon qu'il convient, et en particulier avec les organes directeurs des organismes s'occupant d'alimentation et d'agriculture ayant leur siège à Rome;
2.33	f) les Textes fondamentaux stipuleront également:
2.34	i) les qualifications (compétences) souhaitables du Président indépendant, qui seront énoncées par le Comité de la Conférence avec l'avis du CQCJ et décidées par la Conférence en 2009; ii) que le Président indépendant est tenu d'être présent à Rome pour toutes les sessions du Conseil et devrait normalement passer de six à huit mois par an à Rome.

Éléments menés à bien

La Résolution 9/2009, adoptée par la Conférence, prévoit de nouvelles dispositions visant à préciser le rôle et les fonctions du Président indépendant du Conseil, comme stipulé dans cette Matrice d'actions.

Travail en cours

Dans la ligne des actions ci-dessus, le Président indépendant du Conseil s'acquitte de manière proactive de ses responsabilités, notamment par des consultations avec les États membres et avec le soutien de la Direction. À cette fin, des réunions informelles sont organisées régulièrement entre le Président indépendant du Conseil et les présidents des groupes régionaux, ainsi qu'avec les dirigeants de l'Organisation.

Actions du PAI menées à bien en 2009

Plans pour le premier trimestre 2010

Afin d'assurer la coordination et la complémentarité des travaux du CoC-EEI, du Conseil et des comités, le Président indépendant du Conseil convoquera des réunions de coordination avec les vice-présidents du CoC-EEI et les présidents du Comité financier, du Comité du programme et du Comité des questions constitutionnelles et juridiques, avec la participation des secrétaires de ces Comités et d'autres dirigeants.

Conformément à l'Action 2.31, les *Débats d'autres instances intéressant la FAO* seront portés à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil.

Actions du PAI menées à bien en 2009

Comité du Programme et Comité financier – Matrice d'actions

Réf. n°	Action
2.35	La clarification des fonctions et méthodes de travail aura lieu immédiatement et sera suivie de modifications aux Textes fondamentaux, comme suit:
2.42	Modifier les pratiques, y compris les méthodes de travail (voir ci-après)
2.43	Modifier les dispositions des Textes fondamentaux relatives aux fonctions des comités
2.44	Membres, présidents et observateurs du Comité du Programme et du Comité financier: - Des modifications seront apportées aux Textes fondamentaux, notamment concernant l'élection des membres de ces Comités. Les membres sont des pays, et non des personnes, mais les pays sont censés proposer des représentants disposant des qualifications techniques nécessaires, et:
2.45	i) les présidents seront élus par le Conseil sur la base de leurs qualifications personnelles; ils n'occuperont pas de sièges de leurs groupes électoraux, ni ne représenteront une région ou un pays (en cas de vacance de la présidence, le titulaire sera remplacé par un vice-président du Comité élu par le Comité, jusqu'à ce que le Conseil puisse élire un remplaçant);
2.46	ii) le nombre de membres des Comités sera porté, <u>outre le Président</u> , à douze représentants, dont deux au maximum pour chacune des régions suivantes: Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes, Proche-Orient et Europe et un représentant pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest pour chaque Comité désignés par la région et confirmés par le Conseil (les pays peuvent remplacer leurs membres pour des réunions ou pendant leur mandat pour éviter qu'un siège ne reste vide pendant une réunion);

Éléments menés à bien

La Résolution 6/2009, adoptée par la Conférence en 2009, énonce les modifications à apporter aux Textes fondamentaux pour clarifier les fonctions, la composition, les procédures d'élection et les méthodes de travail du Comité du programme et du Comité financier.

Les nouveaux membres du Comité du Programme et du Comité financier ont été élus par le Conseil en novembre 2009 conformément aux règles révisées des Textes fondamentaux.

En 2009, les sessions du Comité du programme et du Comité financier, ainsi que leurs réunions conjointes, ont été ouvertes à des observateurs sans droit de parole.

Travail en cours

La mise en œuvre des actions susmentionnées se poursuivra lors des différentes sessions du Comité du programme et du Comité financier qui doivent se tenir durant le présent exercice.

Plans pour le premier trimestre 2010

Le travail préparatoire nécessaire pour exécuter les actions susmentionnées a démarré.

Actions du PAI menées à bien en 2009

Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) – Matrice d'actions

Réf. n°	Action
2.48	Des modifications seront apportées aux Textes fondamentaux, notamment concernant l'élection des membres du Comité. Les membres sont des pays et non des personnes, mais les pays sont censés proposer des représentants disposant des qualifications juridiques nécessaires;
2.49	Le président sera élu parmi les membres du CQCJ par le Conseil sur la base de ses qualifications personnelles (en cas de vacance de la présidence, le titulaire sera remplacé par un vice-président du Comité élu par le Comité, jusqu'à le Conseil puisse élire un remplaçant);
2.50	Le Comité comptera sept membres, chaque région ayant droit à un membre désigné par la région et confirmé par le Conseil (les pays peuvent remplacer leurs membres pour des réunions ou pendant leur mandat pour éviter qu'un siège ne reste vide pendant une réunion).
2.51	Le CQCJ admettra des observateurs sans droit de parole à ses réunions

Éléments menés à bien

La Résolution 6/2009 adoptée par la Conférence en 2009, énonce les modifications à apporter aux Textes fondamentaux concernant la composition, les procédures d'élection et le rôle du président du CQCJ.

Les nouveaux membres du CQCJ ont été élus par le Conseil en novembre 2009 conformément aux règles révisées des Textes fondamentaux.

En 2009, les sessions du CQCJ étaient ouvertes à des observateurs sans droit de parole.

Travail en cours

La mise en œuvre des actions susmentionnées se poursuivra lors des sessions du CQCJ qui se tiendront durant le présent exercice.

Plans pour le premier trimestre 2010

Le travail préparatoire nécessaire pour exécuter les actions ci-dessus, notamment l'élaboration du Règlement intérieur du CQCJ, a démarré.

Actions du PAI menées à bien en 2009

Conférences régionales – Matrice d'actions

Réf. n°	Action
2.55	Modifier les dispositions des Textes fondamentaux relatives aux fonctions, filières hiérarchiques, etc.

Éléments menés à bien

Les modifications aux Textes fondamentaux adoptées par la Conférence en 2009 par ses Résolutions 5/2009 et 6/2009, confèrent un rôle nouveau aux Conférences régionales qui constituent un élément à part entière des organes directeurs de l'Organisation, établissant les fonctions, les méthodes de travail et les lignes de compte rendu au Conseil et à la Conférence.

Travail en cours

Les Conférences régionales s'acquitteront progressivement de leurs fonctions révisées étant donné que certaines ne se tiendront pas avant la fin de 2010, ce qui pourrait les empêcher de présenter au Conseil, dans les délais voulus, leurs contributions sur les priorités de programme.

Plans pour le premier trimestre 2010

Assurer que les points pertinents concernant le PAI sont inscrits à l'ordre du jour des Conférences régionales.

Actions du PAI menées à bien en 2009

Comités techniques – Matrice d'actions

Réf. n°	Action
2.56	Les Comités feront rapport au Conseil sur le budget de la FAO et les priorités et stratégies pour les programmes et directement à la Conférence de la FAO sur les politiques et la réglementation mondiales, devant ainsi des Comités de la Conférence; et
2.61	i) L'ordre du jour de la session du Comité de l'agriculture inclura expressément l'élevage, auquel un point sera consacré, et lui accordera le temps nécessaire;
2.62	ii) Le Comité des produits renforcera ses relations avec la CNUCED, l'OMC et le Fonds commun pour les produits de base;
2.63	iii) Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale dynamisera son rôle dans le suivi et l'exécution des engagements pris lors du Sommet mondial de l'alimentation et dans l'examen de l'État de l'insécurité alimentaire dans le monde.
2.64	Modifier les pratiques, notamment les méthodes de travail et les lignes de compte rendu.
2.65	Modifier les dispositions des Textes fondamentaux relatives aux fonctions, filières hiérarchiques, etc.

Éléments menés à bien

Les modifications aux Textes fondamentaux, adoptées par la Conférence par ses Résolutions 5/2009, 6/2009, 13/2009 et 14/2009, prévoient de nouvelles lignes hiérarchiques pour rendre compte au Conseil et à la Conférence (Actions 2.56, 2.64 et 2.65).

L'ordre du jour de la session du Comité de l'agriculture tenue en 2009 incluait un point intitulé *Politiques en matière d'élevage et changement institutionnel pour lutter contre la pauvreté* (Action 2.61).

L'ordre du jour de la session du Comité des produits tenue en 2009 incluait un point sur les *Négociations commerciales multilatérales de l'OMC* et un autre sur la *Collaboration avec le Fonds commun pour les produits de base* (Action 2.62).

À sa session en 2009, le Comité de la sécurité alimentaire a approuvé la réforme du Comité, que la Conférence a ensuite adoptée par ses Résolutions 13/2009 et 14/2009 (Action 2.63).

Travail en cours

La mise en œuvre des actions ci-dessus se poursuivra lors des sessions des comités techniques qui se tiendront durant l'exercice en cours.

Plans pour le premier trimestre 2010

Démarrer les travaux préparatoires nécessaires pour exécuter les actions susmentionnées, notamment l'élaboration du Règlement intérieur du Comité des produits, du Comité de l'agriculture, du Comité des pêches et du Comité des forêts.

Actions du PAI menées à bien en 2009

Autres mesures destinées à améliorer la gouvernance de la FAO – Matrice d'actions

Réf. n°	Action
2.73	L'expression « organes directeurs » sera définie, de préférence dans les Textes fondamentaux
2.75	Afin de garantir la transparence et la bonne communication, le Directeur général fera rapport au Conseil et à la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier, et dialoguera avec eux, en ce qui concerne: <ul style="list-style-type: none"> • les priorités du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme • les objectifs prioritaires fixés par la direction générale pour un progrès immédiat • les résultats obtenus, sur une base annuelle et biennale
2.76	Coût de la révision des Textes fondamentaux pour tous les Organes directeurs: travaux à effectuer par le Bureau juridique et par le CQCJ pour la révision des Textes fondamentaux.

Éléments menés à bien

En 2009, le CQCJ a recommandé une définition de l'expression « Organes directeurs », qui a été entérinée par le Conseil et approuvée par la Conférence (Action 2.73).

Durant 2009, le Directeur général s'est exprimé régulièrement devant le Conseil et la Réunion conjointe du Comité du programme et du Comité financier sur des questions se rapportant au Cadre stratégique, au PMT et au PTB (Action 2.75).

Les modifications aux Textes fondamentaux proposées pour la mise en œuvre du PAI ont été examinées et recommandées par le CQCJ durant les six sessions qui se sont tenues en 2009 (Action 2.76).

Travail en cours

Le Directeur général devrait continuer à agir en concertation avec le Conseil et la Réunion conjointe du Comité du programme et du Comité financier sur les questions de stratégie et les priorités du programme durant le présent exercice.

Comme demandé, le CQCJ élaborera les modifications aux Textes fondamentaux nécessaires pour la mise en œuvre du PAI.

Plans pour le premier trimestre 2010

Démarrer le travail préparatoire nécessaire pour réaliser les actions susmentionnées, y compris le travail du CQCJ sur les modifications à apporter aux Textes fondamentaux.

Actions du PAI menées à bien en 2009

*Évaluation, vérification et apprentissage organisationnel***Évaluation - Matrice d'actions**

Réf. n°	Action
2.77	Création d'un bureau distinct et indépendant sur le plan opérationnel chargé de l'évaluation , intégré à la structure du Secrétariat de la FAO et faisant rapport au Directeur général et au Conseil par l'intermédiaire du Comité du Programme.
2.79	Effectifs d'évaluation: a) Recrutement du Directeur de l'évaluation au niveau D2. Un groupe composé de représentants du Directeur général et des organes directeurs ainsi que de spécialistes de l'Évaluation dans d'autres institutions des Nations Unies examinera le mandat et les qualifications exigées pour ce poste, puis participera à un groupe de présélection et de sélection d'un candidat approprié. Le Directeur de l'évaluation aura un mandat de durée déterminée (quatre ans), pouvant être reconduit une seule fois, sans possibilité de nomination à un autre poste au sein de la FAO ou de contrat de consultant avant un délai d'un an;
2.80	b) Toutes les nominations de fonctionnaires et de consultants chargés de l'évaluation suivront des procédures transparentes et professionnelles, le premier critère étant celui de la compétence technique, mais en tenant compte de l'équilibre régional et entre les sexes. Le Directeur de l'évaluation sera responsable au premier chef de la nomination du personnel chargé de l'évaluation et sera responsable du recrutement de consultants. conformément aux procédures de la FAO.
2.81	Contrôle de la qualité et renforcement permanent de la fonction d'évaluation: a) Renforcement de la procédure existante d'examen indépendant par les pairs des principaux rapports;
2.82	b) Examen biennal, par un groupe restreint de pairs indépendants, de la conformité du travail avec les normes et pratiques optimales en matière d'évaluation – rapport à la direction et au Conseil, assorti des recommandations du Comité du Programme;
2.89	f) l'évaluation sera dûment coordonnée à l'échelle du système des Nations Unies, compte tenu du travail du Corps commun d'inspection, et le bureau d'évaluation de la FAO continuera à travailler en étroite collaboration avec le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (UNEG).

Éléments menés à bien

Directeur de l'évaluation nommé à compter du 01.09.2009.

Travail en cours

Le renforcement de la procédure d'examen indépendant par les pairs sera inscrit dans les nouvelles Directives détaillées pour l'évaluation au sein de la FAO, en cours d'élaboration et qui doivent être finalisées en 2010.

Plans pour le premier trimestre 2010

Poursuite de l'élaboration des nouvelles directives.

Actions du PAI menées à bien en 2009

Vérification - Matrice d'actions

Réf. n°	Action
2.92	<p>Le Comité de vérification:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) sera nommé par le Directeur général et entièrement composé de membres externes approuvés par le Conseil sur la recommandation du Directeur général et du Comité financier;
2.93	b) présentera un rapport annuel au Conseil par l'intermédiaire du Comité financier.
2.94	Le Commissaire aux comptes sera chargé de la vérification du Bureau rapproché du Directeur général, en plus des vérifications régulières effectuées par l'Inspecteur général.

Éléments menés à bien

2.92 Un Comité de vérification entièrement composé de membres externes a été constitué en 2008 et trois réunions ont été tenues en 2009

2.93 Le rapport du Comité de vérification pour 2008 a été présenté au Comité financier en 2009

Travail en cours

2.92 et 2.93 – Aucune activité en cours en rapport avec le PAI. Le Comité de vérification poursuit son cycle de réunions et s'acquitte de sa mission. Le rapport annuel 2009 du Comité de vérification est en cours d'élaboration

Plans pour le premier trimestre 2010

2.92 et 2.93 – Pas de travaux prévus en rapport avec le PAI. Le Comité de vérification tiendra sa prochaine réunion les 18 et 19 mars 2010 et devrait finaliser le rapport annuel 2009 à cette occasion.

Nomination et mandat du Directeur général - Matrice d'actions

Réf. n°	Action
2.99	En cas de vacance prévue du poste de Directeur général, l'avis de vacance sera diffusé 12 mois au moins avant la date de clôture des présentations de candidatures, dont les États Membres assument l'entièvre responsabilité;
2.101	Modifier les Textes fondamentaux pour ce qui est du mandat du Directeur général pour le porter à quatre ans, avec possibilité de renouvellement une seule fois pour une nouvelle période de quatre ans.

Actions du PAI menées à bien en 2009

Éléments menés à bien

Suite à la décision du Conseil en novembre 2009, de fixer la période de dépôt des candidatures au poste de Directeur général du 1er février 2010 au 31 janvier 2011, un avis officiel de ces dates a été transmis aux États membres en décembre 2009, en leur rappelant que la Conférence, à sa trente-septième session (2011), procéderait à la nomination du Directeur général pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 juillet 2015 (Action 2.99).

Par sa Résolution 5/2009, la Conférence a approuvé la modification du mandat du Directeur général portant sa durée à quatre ans, renouvelable une seule fois pour une nouvelle période de quatre ans (action 2.101).

Travail en cours

Les candidatures au poste de Directeur général reçues avant la date limite du 31 janvier 2011 seront communiquées aux États membres par lettre circulaire une semaine après leur réception et seront mises en ligne sur le site Web des représentants permanents.

Plans pour le premier trimestre 2010

Aucune autre action n'est à entreprendre avant début février 2011.

Actions du PAI menées à bien en 2009

***Réforme des systèmes, de la programmation et de la budgétisation, changement de culture
et restructuration de l'Organisation*****Réforme de la programmation, de la budgétisation et du suivi fondé sur les résultats -
Matrice d'actions**

Réf. n°	Action
3.1	Mise en place d'une documentation révisée du programme et du budget composée des sections suivantes, qui pourront être présentées dans un seul document de manière à éviter les répétitions et à donner un tableau d'ensemble (première approbation complète: 2009 pour l'exercice 2010-2011):
3.2	<p>i) Un Cadre stratégique sur 10-15 ans réexaminé tous les quatre ans et comprenant:</p> <ul style="list-style-type: none"> • une analyse des défis auxquels sont confrontés l'alimentation, l'agriculture et le développement rural, y compris les populations qui en dépendent, notamment les consommateurs, • une Vision stratégique, • les Objectifs des États Membres, et les Objectifs stratégiques devant être réalisés avec l'appui des États Membres de la FAO et de la communauté internationale, en intégrant des objectifs indicatifs et indicateurs de résultats (entre 8 et 12);
3.3	<p>ii) Un Plan à moyen terme quadriennal réexaminé à chaque exercice biennal et comprenant:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les Objectifs stratégiques devant être réalisés avec l'appui des États Membres de la FAO et de la communauté internationale, conformément au Cadre stratégique, • un Cadre des résultats de l'Organisation (produits), regroupant 80 résultats au maximum, y compris les fonctions essentielles contribuant à la réalisation des Objectifs stratégiques par les États Membres et la communauté internationale. Chaque résultat de l'Organisation sera associé à des cibles de réalisation spécifiques ainsi qu'à des indicateurs de vérification, indiquera la contribution de la FAO et son budget, financé par les contributions ordinaires et les ressources extrabudgétaires estimées, sera précisé (les cibles pourront être fonction du niveau des ressources extrabudgétaires); la question de la parité hommes-femmes sera pleinement intégrée dans le Cadre stratégique et le Plan à moyen terme et ne fera plus l'objet d'un Plan d'action distinct; • les domaines d'action prioritaires, qui regroupent des résultats et concentrent des ressources sur des objectifs de communication en vue de mobiliser des financements extrabudgétaires dans des domaines à fort impact et d'en améliorer le contrôle; • les fonctions essentielles de la FAO; <p>iii) les objectifs fonctionnels, de sorte que les processus organisationnels et l'administration tendent vers des améliorations dans un cadre fondé sur les résultats;</p>

Actions du PAI menées à bien en 2009

Éléments menés à bien

Les Actions 3.1 à 3.3 ont été achevées en 2009 avec l'approbation par la Conférence du Cadre stratégique pour 2010-19 et du PMT pour 2010-13 qui lui est associé.

Travail en cours

Sept domaines d'action prioritaires (DAP) ont été approuvés par la Conférence dans le PMT 2011-13 et sont en cours de définition dans le cadre de l'établissement du plan de travail et de la mobilisation des ressources en 2011. Les prochains PMT et PTB seront élaborés entre avril 2010 et mars 2011 pour être soumis pour examen au Comité du programme et au Comité financier, au Conseil et à la Conférence entre mars et juin 2011.

Plans pour le premier trimestre 2010

Élaboration des liens entre les Domaines d'action prioritaires et les Résultats de l'Organisation durant l'établissement du plan de travail.

Actions du PAI menées à bien en 2009

**Réforme de la programmation, de la budgétisation et du suivi fondé sur les résultats -
Matrice d'actions**

Réf. n°	Action
3.4	<p>iv) Un Programme de travail et budget, le budget étant divisé en budget administratif et budget de programme s'insérant dans un cadre fondé sur les résultats et présentant pour chaque exercice biennal:</p> <ul style="list-style-type: none"> • le Cadre des résultats de l'Organisation (produits) tel qu'on le trouve dans le Plan à moyen terme, y compris la responsabilité organisationnelle pour chaque résultat; • la quantification des coûts pour tous les résultats de l'Organisation et toutes les obligations; • un calcul des augmentations de coûts et des gains d'efficience prévus; • les crédits destinés à couvrir les obligations de dépense à long terme et les obligations sous-financées et à alimenter les fonds de réserve; • un projet de résolution sur le programme et le budget.
3.5	v) Le Sommaire du Programme de travail et budget sera supprimé en raison de l'interaction permanente des organes directeurs dans le processus d'élaboration du Programme.
3.10	Apporter les modifications nécessaires aux Textes fondamentaux pour le cycle du Programme de travail et budget et notamment au calendrier des sessions des organes directeurs

Éléments menés à bien

L'Action 3.4 s'est terminée en 2009 avec l'approbation par la Conférence du PTB 2010-11.

L'Action 3.5 a pris fin en 2008 avec l'adoption par la Conférence de la Résolution 1/2008.

L'Action 3.10 a été achevée en 2009 avec l'adoption des différentes Résolutions de la Conférence portant sur la mise en œuvre du PAI.

Travail en cours

Les prochains PMT et PTB seront élaborés entre avril 2010 et mars 2011 et soumis pour examen au Comité du programme et au Comité financier, au Conseil et à la Conférence entre mars et juin 2011, conformément au nouveau cycle de Programme de travail et budget.

Plans pour le premier trimestre 2010

Pas d'observations.

Actions du PAI menées à bien en 2009

*Stratégie de mobilisation et de gestion des ressources***Stratégie de mobilisation et de gestion des ressources – Matrice d'actions**

Réf. n°	Action
3.13	a) l'examen par le Conseil des plans, de l'application et des résultats concernant les ressources extrabudgétaires dans un cadre intégré sur la base des conclusions et recommandations du Comité du Programme et du Comité financier, de façon que les ressources soient mobilisées à l'appui des priorités convenues de l'Organisation;
3.16	d) maintenir en permanence à l'examen à la fois les mesures d'efficience et le coût des services d'appui aux activités financées par des fonds extrabudgétaires, de façon à éviter les subventions croisées.
3.18	Adopter des mesures de nature à encourager le paiement ponctuel des contributions mises en recouvrement et à éviter les arriérés, de façon à faciliter la gestion des ressources, compte tenu des recommandations du Comité financier, notamment:
3.19	a) examen annuel par le Conseil, sur la base d'un rapport du Comité financier, de la situation des paiements tardifs et des arriérés de contributions et de ses incidences sur les liquidités de l'Organisation;
3.20	b) communication bien visible sur le site web public principal de la FAO de la situation concernant les paiements ponctuels, les paiements tardifs et les arriérés de contributions par pays;
3.21	c) poursuite de l'actuelle politique responsable d'emprunts de la FAO pour lisser les mouvements de trésorerie.

Éléments menés à bien

L'Action 3.12 qui proposait de financer le Programme de travail de l'exercice en intégrant les contributions mises en recouvrement et les contributions volontaires, dans le nouveau cadre axé sur les résultats, est achevée pour ce qui concerne la planification stratégique en 2009, la Conférence ayant adopté le PMT 2010-13, les Domaines d'action prioritaires et le PTB 2010-11. Les Actions 3.18, 3.19, 3.20 et 3.21 sont terminées comme indiqué dans les rapports précédents. Les rapports sont présentés selon les modalités prévues.

Travail en cours

L'Action 3.13 donnera lieu à un processus consultatif avec les États membres durant l'exercice pour la définition d'un mécanisme d'allocation des ressources et la détermination des éléments et du modèle de présentation de la mise en œuvre du PTB, afin de garantir que les contributions volontaires sont mobilisées à l'appui des priorités convenues de l'Organisation.

L'Action 3.14 nécessite la mise en place d'un cadre des responsabilités pour la mobilisation des ressources dans les bureaux décentralisés, l'appui correspondant aux systèmes et à la formation.

L'Action 3.16 demande la présentation au Comité financier, à sa session d'octobre 2010, d'un nouveau projet de politique des dépenses d'appui, et l'identification des gains d'efficience conformément à la Résolution 2009/3 de la Conférence portant ouverture de crédits. Cette action est menée actuellement dans le contexte de l'établissement du plan de travail et sera mise en œuvre durant l'exercice 2010-11.

Actions du PAI menées à bien en 2009

Plans pour le premier trimestre 2010

Le plan de travail intégrera entièrement les contributions volontaires dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de l'Organisation; Évaluation des besoins des bureaux décentralisés en matière de mobilisation des ressources; Pilotage d'une approche de mobilisation des ressources par la définition de domaines d'action prioritaires et l'autofinancement avec les donateurs.

Actions du PAI menées à bien en 2009

Le Programme de coopération technique**Programme de coopération technique – Matrice d'actions**

Réf. n°	Action
3.23	Allocations indicatives de fonds aux régions avec examen par le Conseil tous les quatre ans, conformément au cycle du Plan à moyen terme: Afrique 40 pour cent; Asie et Pacifique 21 pour cent; Amérique latine et Caraïbes 18 pour cent; Europe 10 pour cent; Proche-Orient 8 pour cent. Les pays développés peuvent bénéficier du PCT, mais uniquement moyennant un remboursement intégral.
3.24	Le cycle des projets du PCT et les directives d'approbation du PCT doivent être examinés en 2009, réaffirmant la priorité aux PMA, PRFDV, PIED et aux pays en développement sans littoral et des précisions doivent être données sur les actuelles lignes directrices approuvées par le Conseil et sur les éléments suivants:
3.25	a) critères d'approbation, notamment convergence des besoins des pays et des objectifs stratégiques convenus de l'Organisation et des résultats de l'Organisation;
3.26	b) préciser les renseignements minimaux que doivent fournir les pays pour que la demande soit examinée;
3.27	c) préciser le cycle des projets, en indiquant les étapes et les responsabilités de l'approbation à chaque stade du processus, en simplifiant le nombre des étapes et avec des délégations aux bureaux décentralisés au niveau le plus bas possible;
3.28	préciser clairement la durée de chaque étape du processus afin que les gestionnaires puissent être tenus de rendre des comptes;
3.29	Il n'y aura pas de critères universels pour la proportion des financements du PCT qui doivent aller aux projets régionaux et sous-régionaux, car cette proportion est variable d'une région à l'autre.

Éléments menés à bien

Les projets du PCT sont gérés conformément au modèle décentralisé, examiné et approuvé par les Organes directeurs et qui est présenté dans les directives révisées du PCT publiées en janvier 2010. La formation du personnel des bureaux décentralisés s'est déroulée durant le dernier semestre de 2009. L'allocation régionale des ressources du PCT a été mise en œuvre dans le cadre du PTB 2010-11.

Travail en cours

Dans le cadre de l'action 3.22, une équipe réduite du PCT au Siège suit de près et appuie la mise en place de la gestion décentralisée du PCT, en faisant fonction de bureau d'assistance et en organisant des missions de soutien.

Plans pour le premier trimestre 2010

Des postes ont été créés dans les bureaux régionaux pour aider les Sous-Directeurs généraux dans la gestion des allocations au titre du PCT. La sélection de fonctionnaires de classe P4 pour tous les bureaux régionaux, sauf pour le Bureau Asie et Pacifique où le poste a été pourvu en janvier 2010, démarrera au premier trimestre et s'achèvera au cours du deuxième trimestre.

Actions du PAI menées à bien en 2009

Certaines procédures impulsées jusque là par le Siège sont actuellement rationalisées pour faciliter leur application par les bureaux décentralisés. Au premier trimestre, l'attention est centrée sur l'élaboration des budgets du PCT et la gestion de l'information à fournir pour la présentation des demandes, qui s'appuient maintenant sur le système d'information sur la gestion du programme de terrain (SIGPT).

Actions du PAI menées à bien en 2009

Changement de culture institutionnelle**Changement de culture au Secrétariat de la FAO – Matrice d'actions**

Réf. n°	Action
3.30	Élaborer un mandat et nommer un facilitateur externe et une équipe chargée du changement
3.31	Élaboration d'une Vision interne

Éléments menés à bien

L'Équipe chargée du changement de culture, nommée en 2008, a joué un rôle de catalyseur: menée par un facilitateur externe, elle a développé une conception de base de la culture (actuelle et souhaitée), créé un processus pour une participation et une adhésion de grande envergure du personnel, élaboré une stratégie de communication et d'ouverture, et interagi avec tout le personnel. Elle a assemblé des propositions de changement d'une grande diversité qui sont actuellement à l'étude dans les départements. Elle a énoncé une nouvelle vision interne définissant les valeurs, les comportements et les actions attendus de tout le personnel travaillant à la FAO et, a lancé cette vision par diffusion web, ce qui a permis de réunir les membres du personnel dans le monde entier. Elle a aussi eu des contacts directs avec le terrain et s'est rendue dans des bureaux décentralisés afin de les impliquer dans le processus. Elle a contribué à la création des équipes du changement sur le terrain et élaboré une trousse à outils pour le changement organisationnel afin d'aider le personnel durant le processus.

Travail en cours

La mise en œuvre de la vision est le principal objectif du projet pour le présent exercice.

Plans pour le premier trimestre 2010

Constituer une nouvelle équipe du changement, qui sera dotée de compétences différentes pour traiter les aspects particuliers du processus de réforme dans sa phase de mise en œuvre. La nouvelle équipe appuiera le PAI afin que chaque projet intègre le changement de culture. Elle renforcera ses activités d'information vers le terrain, la communication avec le personnel, appuiera la création et la valorisation des équipes du changement dans l'ensemble de l'Organisation, appuiera et contrôlera l'adoption des propositions formulées et assurera que tous, quelque soit le niveau hiérarchique, s'impliquent dans le changement.

Actions du PAI menées à bien en 2009

*Réforme des systèmes administratifs et de gestion***Réforme des systèmes administratifs et de gestion – Matrice d'actions**

Réf. n°	Action
3.39	Rationalisation des procédures liées aux voyages;
3.41	Ouverture sur le terrain de comptes opérationnels temporaires en espèces
3.43	Réviser les textes fondamentaux pour qu'ils stipulent que conformément au principe convenu des délégations de pouvoirs au niveau approprié le plus bas, le Directeur général peut déléguer le pouvoir en dernier ressort et la responsabilité dans certains domaines de travail et d'action à des fonctionnaires désignés et ces délégations seront indiquées dans le Manuel de la FAO et dans les descriptions des fonctions publiées.
3.44	Exécution de l'Examen détaillé
3.45	Examen du rapport final par la Direction, le Conseil et le Comité financier
3.46	Élaboration d'un plan d'action de suivi
3.47	Examen du plan d'action de suivi par les organes directeurs
3.49	Définition par le Comité financier de la portée d'une étude sur la gestion dans l'Organisation de toutes les formes de risques, y compris le risque financier

Éléments menés à bien

En 2009, l'Organisation a finalisé l'Examen détaillé qui a ensuite été incorporé dans l'ensemble du PAI, présenté aux Organes directeurs et approuvé par ces derniers.

Parmi les autres actions menées à bien en 2009, on peut citer l'ouverture sur le terrain de comptes temporaires, la rationalisation des procédures liées aux voyages. Pour cette dernière, il s'est agit notamment des mesures suivantes: l'introduction des demandes de remboursement de frais de voyage par voie électronique et le déploiement du Système Électronique pour le traitement des données de voyage (Atlas) dans tous les bureaux sous-régionaux ainsi que dans le Bureau de liaison situé à Washington.

En ce qui concerne l'Évaluation des risques dans l'Organisation, le Bureau de l'Inspecteur général et Deloitte ont présenté les résultats de leur propre Évaluation au Comité financier, à sa cent vingt-huitième session tenue durant la semaine du 27 au 31 juillet 2009. Cette évaluation recommandait le recours à des ressources internes, modalité qui serait plus viable et économiquement rationnel. Le Comité financier a approuvé cette démarche.

Actions du PAI menées à bien en 2009

En s'appuyant sur l'Évaluation des risques dans l'Organisation, le Bureau de l'Inspecteur général a établi un partenariat avec le fondateur et Président du Groupe d'intérêt spécial sur le risques opérationnels de l'Institut de gestion du risque (IRM) pour offrir d'autres avis à la Direction sur le type d'approche interne qui conviendrait le mieux à l'Organisation. L'équipe chargée du projet sur la gestion des risques dans l'Organisation a recommandé une approche utilisant les processus opérationnels de la FAO, avec quelques légères modifications, afin d'insérer cette gestion de manière non intrusive, notamment en la rattachant au Cadre logique. Il serait ainsi possible d'adopter un langage et une approche communs pour la gestion des risques durant le cycle du projet, et pour le processus de formulation du PMT et du PTB 2012-13, qui devrait démarrer au troisième ou quatrième trimestre 2010. En octobre et novembre 2009, l'équipe chargée du projet et le consultant en matière de gestion des risques ont présenté la nouvelle approche pour la gestion des risques dans l'Organisation à la Direction générale qui l'a dans l'ensemble soutenue.

Travail en cours

L'année 2010 s'annonce pleine de défis pour les Unités de l'Organisation qui participent à la mise en œuvre des initiatives relevant du projet 9: ces initiatives sont toutes énumérées dans l'Annexe du document, mais la majorité d'entre elles sont liées à l'achat des biens et services de la FAO, et portent en particulier sur la rationalisation des procédures, qui devrait renforcer l'aspect stratégique du processus des achats, accroître la délégation des pouvoirs (en rapport aussi avec le projet 6 sur la décentralisation) en dehors du Siège, améliorer la gestion des fournisseurs en poursuivant le processus de délocalisation et en mettant en place les achats communs au Siège avec les organisations du système des Nations Unies ayant leur siège à Rome.

Un cadre révisé et simplifié sera établi pour le Manuel de la FAO pendant l'exercice en cours. Une fois le cadre défini et approuvé, toutes les informations pertinentes, y compris les délégations des pouvoirs, seront incorporées dans le nouveau cadre.

D'autres initiatives sont entreprises au titre du projet 9, notamment la réforme des systèmes de traitement des dossiers, la rationalisation de l'impression et de la distribution des documents et d'autres améliorations des services des voyages.

En ce qui concerne la Gestion des risques dans l'Organisation, la Direction générale se penche actuellement sur le choix de l'Unité de la FAO qui sera chargée de la gestion et de la mise en œuvre de ce projet et sur la nomination d'un directeur de projet.

Actions du PAI menées à bien en 2009

Plans pour le premier trimestre 2010

En janvier 2010, les trois organisations ayant leur siège à Rome ont constitué l'Équipe commune des achats chargée de lancer des appels d'offre conjoints pour les biens et les services utilisés couramment dans les Sièges respectifs. Cette initiative fait suite à une série d'activités entreprises en collaboration ces dernières années, mais constitue surtout l'une des initiatives importantes du PAI 9. Elle est entreprise à titre expérimental pendant un an et les résultats seront évalués au début de l'année prochaine. Si l'expérience s'avère concluante, elle constituera le processus standard au Siège pour l'acquisition de biens et de services et l'exécution de travaux communs aux trois organisations. La FAO accueille l'équipe qui utilise les directives de la FAO en matière d'achats (nouvelle Section 502 du Manuel); l'équipe s'inspire des meilleures pratiques des trois organisations, et s'efforce de les harmoniser et de les optimiser.

La formation concernant la nouvelle section du Manuel sur les achats est organisée pour tous les bureaux régionaux et sous-régionaux, assurant ainsi que la délégation accrue des pouvoirs en matière d'achat est accompagnée de la formation appropriée des Représentants de la FAO et de leur personnel ainsi que des coordonnateurs des secours d'urgence.

Pour ce qui concerne la gestion des risques dans l'Organisation, la FAO décidera de l'unité qui sera chargée de cette gestion dans le Projet 12 et nommera un directeur de projet. Cela fait, l'équipe de projet, avec le soutien du Bureau de l'Inspecteur général, finira de mettre au point son approche pour la gestion des risques dans l'Organisation et son plan de mise en œuvre. La gestion des risques dans l'Organisation démarrera au deuxième trimestre 2010.

Actions du PAI menées à bien en 2009

Politiques et pratiques en matière de ressources humaines**Politiques et pratiques en matière de ressources humaines - Matrice d'actions**

Réf. n°	Action
3.67	Instituer transparence et mise en concurrence pour le recrutement de consultants, des mesures étant prises pour assurer l'équilibre géographique et la parité hommes-femmes
3.68	Rationaliser l'emploi des retraités de la FAO, qui ne seront pas réengagés pendant au moins six mois après leur départ à la retraite
3.69	Les consultants, et notamment les retraités de la FAO, ne seront pas recrutés pour occuper à long terme des postes vacants par mesure d'économie
3.73	Mettre en place un fonds pour la réaffectation du personnel initialement financé par des ressources extrabudgétaires, puis comme élément des coûts de personnel
3.74	Améliorer le contrôle de tous les aspects des politiques en matière de ressources humaines par la gouvernance, par l'intermédiaire du Comité financier et en ayant recours à des consultants, le cas échéant

Éléments menés à bien

L'une des principales réalisations de 2009 a été la formulation et l'approbation du Cadre stratégique applicable aux ressources humaines (RH), qui définit la vision et l'objectif stratégique d'une fonction RH rénovée pour l'Organisation. Le cadre offre un mécanisme de supervision des initiatives clés de la réforme des RH qui a servi de plan d'action axé sur les résultats pour toutes les activités RH menées à l'appui de ces initiatives. À cet égard, le cadre a aidé le Comité financier à améliorer le contrôle de tous les aspects des politiques en matière de ressources humaines par la gouvernance, comme le demande l'Action 3.74 du PAI.

Un autre grand résultat a été l'approbation d'une politique révisée sur l'emploi des retraités conformément aux actions prévues dans le Pan d'action immédiate (3.68 et 3.69), visant à simplifier le recrutement et à rationaliser l'emploi de retraités au titre de ressources humaines hors personnel. Conformément à l'objectif de promouvoir la FAO en tant qu'employeur observant des pratiques optimales, la politique révisée prévoit notamment que les retraités ne pourront pas être réengagés pendant une période de six mois après la date de départ à la retraite, et ne seront pas recrutés pour occuper à long terme des postes vacants de façon à permettre une planification plus efficace des remplacements des ressources humaines.

Travail en cours

Plusieurs initiatives majeures lancées en 2009 dans le cadre du programme ambitieux de réforme et de modernisation de la fonction RH à la FAO, sont en cours et se poursuivront en 2010. Il s'agit notamment de la mise en œuvre du Système d'évaluation et de gestion des résultats (PEMS), de la création d'un système efficace de communication de l'information sur la gestion des RH, de l'élaboration de nouvelles politiques relatives aux RH et de l'exécution d'une série de programmes de perfectionnement des cadres.

Actions du PAI menées à bien en 2009

Les progrès accomplis dans les domaines susmentionnés ont été remarquables. Le PEMS (action 3.70 du PAI) a été expérimenté avec succès en 2009, avec la participation de plus de 500 fonctionnaires dans la phase pilote, et il est étendu en 2010 à l'ensemble du personnel de l'Organisation, la formation requise étant mise à la disposition de tous au Siège et dans les bureaux décentralisés. En outre, des travaux de fond ont été effectués pour mettre en place un système de communication de l'information sur la gestion des RH (action 3.72 du PAI). Ce projet est dans sa troisième phase, avec la consolidation des données de différents systèmes transactionnels en vue de créer une banque de données RH unique, et la création d'un prototype. Des progrès ont aussi été accomplis dans l'adaptation de la plateforme d'information sur les activités pour soutenir efficacement l'extraction de données RH répondant aux besoins des clients, en dotant d'un dispositif permettant un maniement autonome par l'utilisateur. En ce qui concerne les politiques relatives aux RH, si de nouvelles politiques comme l'emploi des retraités (voir plus haut) et des modalités de travail plus souples ont été mises en place en 2009, d'autres ont été élaborées au cours de l'année dernière et devraient être appliquées en 2010. Il s'agit notamment des mesures concernant les stages, le Programme de jeunes cadres (visant à rajeunir le personnel de la FAO – action 3.62 du PAI) et la mobilité (action 3.61 du PAI). Par ailleurs, un programme de gestion et d'encadrement pour les fonctionnaires très complet a été mis en œuvre comprenant le Centre de perfectionnement des cadres commun aux organisations ayant leur Siège à Rome, un programme d'accompagnement comportant des éléments de gestion et d'encadrement (conformément à l'action 3.60 du PAI). En lançant le nouveau Programme, des chercheurs des grandes institutions sont venus partager pendant deux jours leurs connaissances avec le personnel lors d'un Forum sur l'efficacité de la gestion et de l'organisation qui s'est tenu à Rome en janvier 2010, au Siège, avec diffusion sur le web pour les bureaux décentralisés (actions 3.60 et 3.89 du PAI).

Plans pour le premier trimestre 2010

La fin du premier trimestre 2010 devrait marquer une étape dans l'exécution ou l'achèvement de segments essentiels de certaines des initiatives en cours citées dans la section qui précède. En effet, comme prévu, la formation relative au Système d'évaluation et de gestion des résultats (PEMS) dans les bureaux décentralisés ainsi que l'application du premier cycle du système dans toute l'Organisation devraient être terminées en avril 2010 au plus tard. Les nouvelles politiques sur les stages et l'emploi des retraités seront mises en application dans l'ensemble de l'Organisation durant le trimestre. De même, l'approbation des principes directeurs sur la mobilité par la direction générale de l'Organisation sera complétée par l'élaboration du cadre de gestion connexe en avril 2010 au plus tard, qui sera ensuite soumis à la procédure d'approbation interne établie. Le premier pilote du système de communication de l'information sur la gestion des RH et ses tableaux de bord devrait démarrer d'ici la fin de ce trimestre. De plus, les nouveaux processus RH sont lancés conformément aux recommandations de l'Examen détaillé (notamment, communication, effectifs, etc.,) et le nouveau module de recrutement en ligne a été mis en service. Les postes RH correspondants, comme recommandé par l'Examen détaillé, ont été publiés à l'aide du module de recrutement en ligne, les candidatures devant être déposées au plus tard en mars 2010.

Actions du PAI menées à bien en 2009

*Restructurer pour améliorer l'efficacité et l'efficience***Décentralisation – Matrice d'actions**

Réf. n°	Action
3.77	Organiser des réunions de direction de haut niveau auxquelles les Sous-Directeurs généraux/Représentants régionaux peuvent participer par liaison vidéo.
3.78	Placer les fonctionnaires techniques décentralisés travaillant dans les bureaux régionaux sous l'autorité directe des Représentants régionaux (Sous-Directeurs généraux) ou, si cela est plus approprié pour le personnel sous-régional, sous celle des coordonnateurs sous-régionaux.
3.79	Veiller à ce que les Sous-Directeurs généraux/Représentants régionaux participent pleinement à la programmation et à l'établissement du budget (voir également 3.14).
3.80	Transférer vers les représentants régionaux (Sous-Directeurs généraux) les responsabilités budgétaires et programmatiques des fonctionnaires techniques travaillant dans les bureaux régionaux.
3.83	Enlever aux bureaux sous-régionaux leurs responsabilités administratives afin de leur permettre d'opérer pleinement en qualité d'unités d'appui technique aux pays de la sous-région.
3.85	Adapter la composition des effectifs des bureaux sous-régionaux et régionaux, conformément aux besoins prioritaires, évalués en fonction des bureaux du système des Nations Unies.

Actions achevées

L'incidence des actions achevées au titre du projet 6 modifiera profondément les processus décisionnels de l'Organisation car les représentants régionaux y sont désormais systématiquement associés. L'Organisation pourra ainsi mieux saisir les particularités régionales. De même, le fait de placer les fonctionnaires techniques travaillant dans les bureaux décentralisés sous l'autorité directe du Directeur du bureau décentralisé concerné permettra à la FAO de mieux répondre aux priorités en constante évolution des bureaux décentralisés.

Activités en cours

3.81. Le transfert formel des responsabilités du Bureau de la coordination des activités normatives, opérationnelles et décentralisées (OCD) relatives au contrôle du réseau des bureaux de pays devrait être terminé le 31 mars. Le Bureau d'appui à la décentralisation (OSD) continuera d'aider les bureaux régionaux à assumer ces responsabilités jusqu'à la fin de l'année.

3.82. Les délégations de pouvoirs octroyées en matière d'achats et de lettres d'accord ont été revues et une formation est en cours en la matière. D'autres délégations sont en cours de préparation.

3.84/3.90. La rationalisation de la couverture des bureaux de pays continuera d'être examinée par les Organes directeurs mais elle devrait être subordonnée aux conclusions des débats engagés entre les membres à propos de la vision à moyen et long terme de la structure et du fonctionnement du réseau des bureaux décentralisés, des thèmes qui seront également examinés lors des prochaines conférences régionales.

Actions du PAI menées à bien en 2009

3.86. Un document a été remis au Comité de la Conférence chargée du suivi de l'EEI en 2009 sur la question de la couverture du Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient. Le Comité de la Conférence a ensuite demandé au Groupe régional du Proche-Orient d'examiner cette question.

3.87. Les profils de compétences révisés des Représentants de la FAO, des Représentants régionaux et des Sous-directeurs régionaux ont été préparés et publiés dans les avis de vacance de poste. La Division de la gestion des ressources humaines (CSH) et le Bureau d'appui à la décentralisation (OSD) procéderont à un nouvel examen des compétences.

3.88. Les activités concernant la définition de critères d'évaluation et l'établissement de rapports fondés sur les performances ont été interrompues car le consultant de haut niveau recruté pour dégager un consensus sur les principaux aspects des performances des bureaux décentralisés et de leur suivi est tombé gravement malade. Le recrutement d'un nouveau consultant est en cours.

3.89 Une nouvelle stratégie de formation est en préparation.

Plans pour le premier trimestre 2010

Au premier trimestre, l'accent sera principalement mis sur le transfert formel et effectif des fonctions de l'ex-OCD aux bureaux régionaux. Des efforts considérables seront ensuite nécessaires pour relancer les activités concernant la définition de critères d'évaluation, l'établissement de rapports fondés sur les performances et la conception d'un système de suivi pour les bureaux décentralisés. La Division des services administratifs poursuivra ses activités en matière de délégation de pouvoirs. Beaucoup d'efforts seront enfin déployés pour préparer les documents destinés à la session du Comité de la Conférence, qui se tiendra le 8 avril, et aux prochaines conférences régionales sur la décentralisation (bien que ces activités ne relèvent pas strictement des actions du projet 6). On attend un retour d'informations de la Direction, du Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI et des conférences régionales avant de planifier les prochaines étapes de la rationalisation des bureaux de pays. On attend également un retour d'informations du Groupe régional du Proche-Orient et les conclusions de la prochaine Conférence régionale pour le Proche-Orient avant de prendre d'autres mesures concernant la couverture régionale du Bureau régional pour le Proche-Orient. Le Bureau d'appui à la décentralisation et la Division de la gestion des ressources humaines élaboreront conjointement la stratégie de formation pour les bureaux décentralisés.

Actions du PAI menées à bien en 2009

Structure du Siège**Structure du Siège – Matrice d'actions**

Réf. n°	Action
3.91	a) Créer les bureaux suivants: i) Stratégie, planification et gestion des ressources ;
3.92	ii) Évaluation ;
3.93	ii) Bureau juridique et Bureau de l'éthique ;
3.94	b) examiner les fonctions et structures organisationnelles les plus appropriées pour les communications, les partenariats et les questions interinstitutions;
3.96	d) déstratifier les postes de directeur (vingt-sept postes à supprimer pendant l'exercice 2010-11).
3.97	Approuver dans son principe le niveau supérieur de la Structure des départements du Siège et de la haute direction (voir encadré 5 ci-après) pour introduction en 2010, sous réserve d'éventuels ajustements indiqués par l'analyse fonctionnelle mentionnée ci-dessous.
3.98	Procéder à une analyse fonctionnelle complète du travail des départements du Siège et mettre au point des plans pour leur réorganisation et leur mandat détaillé: <ul style="list-style-type: none">• Départements techniques en fonction du Plan à moyen terme (PMT) ;• Fonctions opérationnelles en fonction du PMT et de l'Examen détaillé ;• Services d'appui, administration et ressources humaines en fonction de l'Examen détaillé.
3.99	Approbation par la Conférence de la structure révisée du Siège dans le Programme de travail et budget 2010-11.
3.100	Désigner les membres de l'Équipe de direction de haut niveau, y compris deux Directeurs généraux adjoints.

Actions achevées

L'Organisation a achevé la réorganisation de la structure du Siège au niveau des divisions et, dans une certaine mesure, aux niveaux des services et des niveaux inférieurs. Il reste du travail à effectuer dans certaines divisions concernant la répartition des effectifs dans les nouvelles structures d'équipe. Les activités liées à l'établissement de nouveaux bureaux ont été achevées pour les bureaux suivants: *Stratégie, planification et gestion des ressources* ; *Évaluation* ; *Juridique* ; et *Éthique*. La déstratification de vingt-sept postes de directeurs a été menée à son terme et des solutions ont été trouvées pour toutes les personnes qui occupaient les postes concernés.

Actions du PAI menées à bien en 2009

Activités en cours

La nouvelle structure du Siège est désormais opérationnelle et des solutions seront apportées dans les prochains mois à certains problèmes de logistique, liés notamment au transfert de postes, à l'aménagement des bureaux ainsi qu'aux mises à jour de la messagerie électronique, des communications, des panneaux d'affichage et de la correspondance. Il faudra par ailleurs actualiser certaines informations relatives à la planification dans les systèmes institutionnels de l'Organisation. Les structures en divisions feront vraisemblablement l'objet d'ajustements au cours de l'exercice biennal, notamment à la lumière de l'expérience acquise dans les structures pilotes des équipes de la Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP) et du Département du Développement économique et social (ES).

Plans pour le premier trimestre 2010

Suite à l'examen conduit par les consultants d'Ernst & Young, qui a commencé à l'automne 2009, le rapport sur la structure au niveau supérieur de l'Organisation devrait être publié au début de 2010. L'Organisation élaborera un plan de mise en œuvre en fonction des recommandations et des actions qui y seront approuvées.

Actions du PAI menées à bien en 2009

Partenariats**Partenariats – Matrice d'actions**

Réf. n°	Action
3.118	Désignation d'une unité de coordination pour les partenariats

Actions achevées

La mise en place du Bureau des communications externes et des relations extérieures (OCE) a été achevée. Ce Bureau est chargé, notamment, des partenariats de l'Organisation et du renforcement de la collaboration avec les autres institutions ayant leur siège à Rome, le PAM et le FIDA, les autres organisations du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, la société civile et le secteur privé.

Quatre notes de stratégie sur les partenariats ont été élaborées, portant sur les partenariats avec le système des Nations Unies, la collaboration entre les institutions dont le siège est à Rome, les partenariats avec des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales et les partenariats avec le secteur privé approuvés par la Direction de la FAO.

Le document visant à l'élaboration d'une stratégie commune intitulé « *Orientations relatives à une collaboration entre les institutions dont le Siège est à Rome* » a été approuvé par les Organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM. Ce document conjoint présente cinq domaines thématiques: soutien en matière d'analyse et d'élaboration des politiques pour les gouvernements et les plans nationaux de développement y compris les stratégies de développement rural ; 2) la crise alimentaire et la mise en œuvre du CGA 3); le changement climatique et ses rapports avec la gestion des ressources naturelles; 4) l'initiative OMD-Afrique - OMD-Afrique Groupe thématique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire; et 5) la transition des secours au développement. Pour faire avancer leur collaboration dans ces cinq domaines, les trois institutions ont décidé de piloter trois plans d'action concernant:
 i) l'élaboration d'une plateforme conjointe de communication et de plaidoyer; ii) la collaboration en matière d'alerte précoce pour mettre au point une stratégie relative à un système conjoint d'information pour la sécurité alimentaire; iii) la transition des secours au développement. Lors d'une réunion consultative à haut niveau organisée le 4 novembre 2009, les Directeurs des trois institutions ont réaffirmé leur volonté de collaborer et se sont engagés à organiser des réunions périodiques pour faire progresser la collaboration entre leurs institutions.

La FAO et le PAM ont réalisé une évaluation conjointe des systèmes d'information pour la sécurité alimentaire en 2009, qui a débouché sur une série de recommandations soumises à l'examen des directions respectives. La FAO et le PAM s'appuient sur ces recommandations pour élaborer une stratégie conjointe en la matière, en fonction de leurs avantages comparatifs.

Actions du PAI menées à bien en 2009

Une consultation régionale de la société civile pour la région Asie-Pacifique s'est achevée le 27 février 2010. Le Bureau des communications externes et des relations extérieures et le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique ont aidé *AsiaDHRRA*, une ONG asiatique, à organiser une consultation de deux jours à Manille, du 23 au 25 février 2010. L'événement a rassemblé des représentants de vingt-cinq ONG/OSC, la Banque asiatique de développement et la FAO (des représentants du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et du Bureau des communications externes et des relations extérieures). Les activités relatives à la création d'une base de données des partenaires du secteur privé ont été lancées en collaboration avec les points de coordination informels avec le secteur privé au niveau interdépartemental.

Activités en cours

Les principes directeurs de l'Organisation en matière de partenariats sont en cours d'achèvement et seront ensuite diffusés.

Des matériels de communication sont élaborés pour promouvoir l'approche de la FAO en matière de partenariats. Ces activités comprennent la mise au point d'un site web sur les partenariats à l'échelle de l'Organisation, et notamment la conception de sous-pages présentant les partenariats avec le système des Nations Unies, y compris les institutions dont le siège est à Rome, la société civile et le secteur privé ; ainsi que la production de brochures sur les partenariats de la FAO. Les pages web concernant le secteur privé et les organisations de la société civile font l'objet d'une refonte et d'une mise à jour.

Les plans d'action relatifs à la collaboration entre les institutions dont le siège est à Rome font l'objet d'un suivi.

Des consultations avec des organisations de la société civile sont actuellement menées dans les régions *Amérique latine*, *Caraïbes* et *Afrique*.

Plans pour le premier trimestre 2010

Intégrer le programme du PAI pour 2010-11 relatif aux partenariats dans le plan de travail du Bureau des communications externes et des relations extérieures.

Des matériels de communication seront préparés pour promouvoir l'approche de la FAO en matière de partenariats, ce qui comprend l'élaboration d'un site web et de brochures.

Un programme de formation relatif aux partenariats sera conçu pour les dirigeants de haut niveau, en collaboration étroite avec le Groupe de la formation professionnelle.

Il conviendra d'assurer le suivi de l'état d'avancement des plans d'action relatifs à la collaboration entre les institutions dont le siège est à Rome.

Des consultations avec des organisations de la société civile seront conduites dans les régions *Amérique latine*, *Caraïbes* et *Afrique* avant les conférences régionales. Elles devraient être terminées d'ici le 30 mai 2010.

La base de données sur les partenaires du secteur privé de la FAO sera achevée et mise en service au cours du deuxième trimestre 2010. La refonte du site web sera terminée au cours du deuxième trimestre 2010.

Actions du PAI menées à bien en 2009

Dispositions prises pour le suivi et la mise en œuvre du Plan d'action immédiate**Suivi par les organes directeurs – Matrice d'actions**

Réf. n°	Action
4.2	<p>Un Comité de la Conférence au mandat limité dans le temps (année 2009) sera créé en vertu de l’Article VI de l’Acte constitutif de la FAO pourachever le travail qui reste à faire au titre du Plan d’action immédiate (voir ci-après). Il présentera son rapport à la Conférence de la FAO, à sa trente-sixième session, en novembre 2009. Ce Comité décidera collectivement et de préférence par consensus des recommandations finales à adresser à la Conférence. Le Comité de la Conférence travaillera avec l’appui direct des groupes de travail, qui bénéficieront des contributions d’experts du Comité du Programme et du Comité financier et des avis du Conseil, selon que de besoin. La direction de la FAO devrait appuyer activement le Comité et participer à ses réunions ainsi qu’à celles de ses groupes de travail. ☐ Les fonctions du Comité, sans préjudice des fonctions statutaires du Conseil et de ses comités permanents, consistent: ☐</p> <p>i) i) à recommander à la Conférence de la FAO à sa trente-sixième session (2009): ☐</p>
4.3	<ul style="list-style-type: none"> • le nouveau Cadre stratégique, le Plan à moyen terme 2010-13 et le Programme de travail et budget 2010-11 proposés par la Direction sur la base du nouveau cadre intégré fondé sur les résultats. Ces recommandations seront élaborées par le Comité de la Conférence et appliquées avec le soutien direct d’un groupe de travail du Comité de la Conférence, qui bénéficiera des contributions d’experts du Comité du Programme et du Comité financier, de l’appui de la direction et d’éventuels avis du Conseil ;
4.5	<ul style="list-style-type: none"> • d’autres réformes des systèmes, le changement de culture et la restructuration organisationnelle, notamment: <ul style="list-style-type: none"> • la suite à donner au rapport final de l’Examen détaillé (17 avril 2009) ; • le lancement d’une étude sur un cadre d’évaluation et de gestion des risques à l’échelle de l’Organisation et l’examen du rapport y relatif ; • des plans visant à améliorer l’efficacité et la structure des bureaux décentralisés ; • des plans pour la restructuration du Siège ; • des propositions détaillées pour une meilleure gestion financière ; et • des propositions détaillées pour une meilleure gestion des ressources humaines.
4.6	<p>ii) à assurer la supervision et l’orientation du processus de révision des Textes fondamentaux conformément aux changements prévus dans le Plan d’action immédiate (et à proposer les changements nécessaires au rapport de la Conférence). Ce travail sera effectué en fonction des recommandations du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) et des avis du Conseil, selon qu’il conviendra.</p>

Actions du PAI menées à bien en 2009

Actions achevées

Comme l'exigent les actions 4.2 à 4.6, le rapport soumis par le Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI à la Conférence de 2009 a donné un aperçu du Cadre stratégique, du PMT 2010-13 et du PTB 2010-11 préparés pour répondre à une exigence du PAI concernant l'élaboration d'un cadre fondé sur les résultats. Ce rapport abordait également la question de la réforme de la gouvernance et présentait des réalisations dans les domaines des réformes des systèmes, du changement culturel et de la restructuration organisationnelle.

Le processus de révision des textes fondamentaux sur des points relatifs à la gouvernance a été conduit à son terme, à l'exception du point concernant la composition du Conseil.

Activités en cours

La Conférence de 2009 a décidé qu'un groupe de travail à composition non limitée devait être créé au cours du présent exercice biennal. Son objectif sera de recommander des mesures pour accroître l'efficacité des organes directeurs, y compris la représentation.

Plans pour le premier trimestre 2010

Préparer la création du Groupe de travail à composition non limitée.

Actions du PAI menées à bien en 2009

*Arrangements relatifs au suivi par la Direction de la mise en œuvre des conclusions de l'EEI***Arrangements relatifs au suivi par la Direction de la mise en œuvre des conclusions de l'EEI – Matrice d'actions**

Réf. n°	Action
4.7	Adoption d'arrangements internes incluant:
4.8	i) un groupe d'appui à la réforme ;

Actions achevées

En 2009, le PAI a été organisé en seize projets, chaque projet étant placé sous la responsabilité d'un chef de projet. Les actions correspondant aux projets ont été échelonnées et des ressources provenant du Fonds fiduciaire du PAI ont été affectées à chaque action. Des progrès notables ont été accomplis en 2009 car de nombreuses actions du PAI ont pu être achevées.

Une équipe de gestion du PAI a été créée ainsi que le Groupe d'appui à la réforme et l'Équipe de direction de haut niveau. Ces trois groupes sont chargés d'appuyer, d'orienter et de contrôler le PAI.

Activités en cours

Restructurer le Groupe d'appui à la réforme du PAI et l'Équipe de direction de haut niveau et redéfinir leurs mandats.

En 2010, donner la priorité non plus à la planification mais à la mise en œuvre des projets, en confiant la responsabilité de leur réalisation aux chefs de projets.

Passer en revue la liste des chefs de projets du PAI et la modifier en cas de besoin.

Plans pour le premier trimestre 2010

Terminer l'affectation des budgets aux projets du PAI.

Affecter/confirmer les nouveaux chefs de projet du PAI en cas de besoin.

Déployer la nouvelle structure et appliquer les nouveaux mandats du Groupe d'appui à la réforme du PAI et de l'Équipe de direction de haut niveau.

Présenter un rapport au Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI et au Comité financier.

Élaborer un plan de communication.

Commencer l'élaboration d'un cadre de gestion des risques.